



## Décision

Vu les décisions du Conseil d'Etat des 4, 13 et 16 mars 2020 édictant les mesures prises pour le canton du Valais en lien avec la pandémie de coronavirus (COVID-19),

### **le Département de la sécurité, des institutions et du sport** **d é c i d e**

1. de valider les mesures suivantes adoptées par les services et office du DSIS :

a. SJSJ

D'adopter le télétravail pour l'ensemble des juristes du service, assurant une présence minimale de direction et administrative dans les locaux du Service

D'assurer la permanence téléphonique ;

D'annuler la session d'examen du barreau et du notariat du mois de mai et de la remettre à l'automne ;

De proposer la fermeture des guichets des ORC, tout en maintenant l'accessibilité par mail, téléphone et poste.

b. SAIC

D'adopter le télétravail pour l'ensemble des juristes du service, assurant une présence minimale de direction et administrative dans les locaux du Service ;

D'assurer une permanence téléphonique ;

De valider l'envoi du matériel des votations de mai aux suisses de l'étranger, de manière à respecter les délais et d'envoyer ultérieurement un avis d'annulation au besoin.

c. SAPEM

D'adopter le télétravail pour l'ensemble du personnel d'OSAMA et de la direction, assurant une présence minimale de direction et administrative dans les locaux du Service ;

D'assurer la permanence téléphonique ;

De réduire les rassemblements de personnes dans tous les espaces des établissements pénitentiaires ;

De supprimer les sorties et congés accordés dans les établissements pénitentiaires ;

De supprimer les visites effectuées dans les établissements de détention sauf s'il y a un parloir avec une vitre. Les visites virtuelles (videoconférence) restent possible ;

D'offrir la possibilité aux avocats de dialoguer avec leur client via l'application skype ou analogue ;

De différer l'exécution des courtes peines, de compétence SAPEM, des condamnés non dangereux ;

De renoncer à l'hébergement de migrants (concept Migranti) par le personnel de la prison de Brigue et de privilégier la solution hôtel avec le concours de Securitas ;

De renoncer à l'attribution de places pour la détention administrative à la prison de Brig, afin de bénéficier de plus de places pour la détention avant jugement.

d. SCN

De suspendre dès le 18 mars 2020 au soir et jusqu'à nouvel avis l'activité des contrôles techniques sur tout le territoire du canton du Valais pour tous les genres de véhicules et de bateaux, y compris ceux réalisés en partenariat par le TCS ;

D'admettre le principe d'exception pour les véhicules prioritaires (véhicules police et du service du feu) ou les véhicules prestataires de biens ou de service de 1<sup>ère</sup> nécessité qui doivent impérativement être mis en circulation ou expertisés. Une demande motivée doit être adressée par courrier ou mail ([scn\\_technique@admin.vs.ch](mailto:scn_technique@admin.vs.ch)) au SCN ;

De restreindre au maximum l'accès aux guichets par un filtrage des entrées en respectant les mesures d'hygiène (vitre de protection) et de distance entre les clients et de favoriser vivement l'accessibilité du service par mail, téléphone ou courrier.

e. SSCM

De supprimer tous les cours dispensés par les différents offices du service (OCF, OCPP, PCi) ;

De prendre acte qu'un avis préventif de service a été adressé aux 2500 astreints PCi pour qu'ils prennent leurs dispositions et avertissent leur employeur d'une éventuelle mobilisation pour les besoins d'appui à la gestion de l'actuelle pandémie ;

De supprimer les convocations au recrutement, les tirs obligatoires, les séances d'informations aux futurs conscrits pour la période pandémique actuelle.

f. SPM

D'assurer toutes les prestations du service avec les restrictions suivantes :

Etat civil :

De garantir le service de guichet sur rendez-vous uniquement et en fonction des événements à traiter ;

De ne célébrer les mariages qu'avec les personnes dont la présence est légalement obligatoire (2 fiancés, 2 témoins, 1 officier), avec la présence d'un traducteur au besoin ;

D'accepter la mise à disposition de l'EPC à Sion pour la célébration des mariages ;

De suspendre jusqu'à nouvel ordre les procédures de naturalisation et d'ainsi annuler la cérémonie prévue en mai pour la reporter à une date ultérieure, d'entente avec la sous-commission justice du Grand conseil ;

Passeports et centre de documents d'identité :

De garantir le service de guichet sur réservation uniquement ;

Migrations et visas :

De garantir le service de guichet sur rendez-vous uniquement, pour des cas d'urgence et de nécessité ;

De suspendre l'octroi de visas D (mariage, regroupement familial, etc.) pour les personnes voulant entrer en Suisse, jusqu'à nouvel ordre, compte tenu de la situation sanitaire ;

De traiter les demandes de visas, prolongations de visas selon les urgences et les nécessités ;

Asile :

De garantir le service de guichet pour les arrivées uniquement.

g. PC

De prêter assistance à la population en assurant une présence accrue des forces de police sur l'entier du canton 24/24 ;

De veiller à l'application des mesures décidées par les autorités fédérales et cantonales ;

D'adapter son organisation en priorisant les missions d'entente notamment avec les autorités de poursuite pénale ;

De garantir un service de guichet dans l'ensemble des postes de police du canton, jusqu'à une nouvelle appréciation de la situation, en veillant au respect des normes prescrites par l'OFSP ;

D'adapter les techniques policières et les tactiques de travail et d'intervention afin de minimiser les contacts avec les personnes ;

De doter, dans la limite des stocks disponibles, les véhicules des unités opérationnelles d'équipements de protection ;

De reporter la cérémonie d'assermentation prévue le 3 avril 2020 et de la remplacer par une prestation de serment à huis-clos ;

De suspendre toutes les formations internes et externes, les stages, les séminaires, etc ;

De confirmer l'entrée en service des aspirants le 6 avril 2020 et, compte tenu du report du début de l'école d'aspirants à l'automne, de les affecter à des tâches d'appui d'ici là.

h. OCS

D'adopter le télétravail pour l'ensemble de l'office, assurant une présence minimale en tournus de direction et administrative dans les locaux de l'office ;

D'assurer la permanence téléphonique ;

D'annuler tous les cours de formation continue et les cours de formation de base J+S jusqu'à nouvel avis ;

De proposer les services du personnel du centre sportif d'Ovronnaz à d'autres services de l'Etat, en raison de la fermeture momentanée du centre.

2. de charger les Services et Office du DSIS de l'application de ces mesures, sous réserve de modifications liées à l'évolution de la situation.

Date 18 mars 2020



**Frédéric Favre**  
Conseiller d'Etat

Distribution 1 extr. Services et Office DSIS